

ÉTATS GÉNÉRAUX DU FILM DOCUMENTAIRE
22-28 août 2010

RÈGLEMENT DE LA SÉLECTION INCERTAINS REGARDS

1 – **Peuvent participer à la sélection :**

- Tous les films documentaires quels qu'en soient la durée, le support d'origine ou le sujet abordé, de production ou co-production française, belge, suisse ou luxembourgeoise.
- Les films institutionnels ou de promotion commerciale ne sont donc pas admis.
- Les films produits après le 1^{er} janvier 2009, à la condition qu'ils n'aient pas déjà été présentés à la sélection 2009.

Date limite d'inscription et d'envoi des films : **21 mai 2010**.

2 – Les informations recueillies au moyen de la fiche ci-jointe permettront de répertorier votre film dans la base de données du documentaire, catalogue de films documentaires consulté par de nombreux professionnels, accessible à l'adresse www.lussasdoc.com/maisonduoc ainsi que sur www.film-documentaire.fr.

3 – Si vous ne souhaitez pas adhérer au Club du Doc (voir Lussas et le documentaire), les films seront conservés dans les archives des États généraux. Ils ne vous seront restitués que si vous nous adressez un chèque couvrant les frais de réexpédition (8 € / copie).

4 – Les **résultats** de la sélection seront communiqués par mail à **partir du 30 juillet 2010**. La liste des films sélectionnés sera consultable sur notre site : www.lussasdoc.com

5 – Les films sélectionnés seront présentés dans la mesure du possible dans leur format d'origine.

6 – Les États généraux prendront en charge les frais de retour des copies. Les États généraux supportent les frais d'assurance exclusivement entre la réception et la réexpédition des documents. En cas de perte ou de détérioration durant cette période, la responsabilité des États généraux n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie ou de la vidéocassette.

7 – Toutes les copies DVD des films inscrits à la sélection sont systématiquement proposées en visionnage à la carte à la vidéothèque pendant toute la durée de la manifestation.

8 – L'inscription aux États généraux implique l'acceptation sans réserve des termes du règlement. La fiche d'inscription doit être **remplie et validée** en ligne à l'adresse suivante : http://www.lussasdoc.com/etatsgeneraux/inscrip_sf_2010/

N'hésitez pas à inscrire le film le plus rapidement possible, sans attendre la date limite, mais seule la réception du DVD validera l'inscription à la sélection. Ne pas oublier d'indiquer sur le DVD le n° d'inscription du film et le format (4/3, 16/9e, 4/3 Letterbox).

États généraux du film documentaire

Sélection

Le Village

07170 Lussas

France

Tout document complémentaire (dossier de présentation, de presse...) devra nous parvenir sur inscrip-film@lussasdoc.com

Renseignements sur la Sélection :

Tél : 04 75 94 25 25

Inscrip-film@lussasdoc.com

Renseignements sur les États généraux :

Tél : 04 75 94 28 06

Lussas.documentaires@wanadoo.fr

Pensez à l'environnement ! Il est inutile de joindre la version papier de votre mail de confirmation.